

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016**RÉUNION PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016**

Présidence de M. Georges PIRE, Premier Vice-Président.

M. Jean-Claude JADOT et Mme Valérie JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h25'.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, je vous propose de commencer nos travaux. Pour commencer, je vous informe de la démission de Madame Anne MARENNE-LOISEAU de son mandat de Conseillère provinciale en date de ce 16 décembre 2016. C'est bien triste ! Et son suppléant, à moins qu'elle ne change d'avis, sera installé lors de notre séance du 26 janvier prochain.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité, un livre « Sous la toque, le fromage de Herve – 20 recettes inédites » édité par les « Éditions de la Province de Liège » et le Président des « Editions de la Province de Liège » me demande de vous rappeler qu'il y a, dans la Salle des Pas Perdus, la présentation des ouvrages qui ont été publiés au cours du second semestre. Et vous trouverez également un sachet nominatif contenant vos fournitures papier et vos cartons de vœux pour l'année 2017.

Je vous précise également qu'une version électronique du carton de vœux 2017 est disponible depuis le portail des Conseillers. Une version sous forme d'animation vidéo qui vous permet de personnaliser vos messages et de toucher davantage de destinataires.

De plus, toujours dans les communications pratiques, le Service du Conseil vous a envoyé un courriel concernant le remplacement des « FidelityCard » du parking Saint-Lambert. Il est important que vous utilisiez encore votre ancienne carte de parking verte durant ce mois de décembre.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Si ce n'est déjà fait, je vous invite à vous rendre aujourd'hui auprès de Monsieur Jérôme ETIENNE pour retirer la nouvelle carte de parking blanche celle-là, qui sera à utiliser dès le 1^{er} janvier 2017.

À partir du 1^{er} janvier 2017, les anciennes cartes vertes ne seront plus actives. Dès lors, il vous est demandé de ne pas les jeter et de les restituer au Service du Conseil lors de la séance du Conseil provincial du 26 janvier 2017.

Par ailleurs enfin, comme les années précédentes et à l'initiative du Collège provincial, un ballotin de pralines, confectionnées par l'IPES de Hesbaye, vous est offert.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur deux dossiers.

Et avant de commencer véritablement l'ordre du jour, je voudrais saluer les étudiants de Bac 2 de l'École Supérieure des Arts de Saint-Luc à Liège et leur professeur Madame PARENT, qui sont venus assister à nos débats.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal, j'ai un Secrétaire extrêmement pointilleux, du projet du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2016.

Pour ce faire, je donne la parole à Monsieur le Deuxième Secrétaire qui piaffe, pour la lecture de ce résumé.

(M. Jean-Claude JADOT, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2016).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Deuxième Secrétaire. L'approbation de ce projet de procès-verbal interviendra en fin de réunion. Je vous propose d'aborder le point 2 de l'ordre du jour, les questions d'actualité.

M. Gérard GEORGES, Chef de groupe (de son banc).- Monsieur le Président, je voudrais excuser Mme Myriam ABAD-PERICK.

M. LE PRESIDENT.- Ah ! On ne l'a pas mis dans mon ordre du jour donc j'ai oublié moi ! Donc, est-ce qu'il y a d'autres excusés ? Pour une fois que je suis fidèle et que je suis strictement ce qui est écrit et bien voilà ! Pourtant le Service travaille bien je dois le dire !

M. HODY, Chef de groupe (de son banc).- Je ne vais pas douter de votre fidélité au texte mais je voudrais excuser le retard de MM. CONTENT et NIESSEN.

M. LE PRESIDENT.- Très bien ! D'autres interventions ? Non. Merci.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016**V.- Question d'actualité.****Document 16-17/A04 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'accès aux PMR aux navettes fluviales de Noël sur la Meuse à Liège.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (document 16-17/A04).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte un point.

Pour cette question, je donne la parole à Monsieur Jean-François CLOSE-LECOCQ.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Qu'y a-t-il donc de pire que deux Jadot à la tribune ? Je ne sais pas.

(Rires)

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune).- Excusez-moi, c'était trop fort ! Revenons sérieux... Madame et Messieurs les Députés, Monsieur le Gouverneur.

Comme nous avons pu le constater à travers quelques témoignages et l'un ou l'autre reportage présentés ce jeudi le 8 décembre dans le cadre du Conseil provincial spécial sur la citoyenneté et enregistré pour une présentation en cette fin décembre sur les chaînes des télévisions locales, la Province a pu montrer qu'à travers plusieurs de ses services, elle contribue à faciliter l'intégration de tous les citoyens y compris les personnes à mobilité réduite.

Les informations fournies sur le site provincial de la FTPL via le site « outitourisme.be » mentionne une offre découverte pour les croisières fluviales de Noël proposant une alternative originale de mobilité pour rejoindre les animations du centre-ville à Liège. Cependant, dans les informations complémentaires, on y trouve au point 8 la mention suivante, je cite : « Malheureusement, la navette et les quais d'embarquement n'ont pas pu être prévus pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Pour des raisons évidentes de sécurité, elles ne peuvent donc pas être admises à bord. Veuillez nous en excuser ».

Loin de nous l'idée de remettre en question cette initiative de mobilité alternative qui contribue certainement à réduire le nombre de véhicules automobiles dans le centre-ville en période de fêtes mais on peut difficilement accepter qu'une telle initiative ne puisse être accessible à tous les citoyens.

Ma question est donc la suivante : pourriez-vous nous informer de ce qui va être mis en œuvre afin que, à l'avenir, cette opération « navette fluviale » qui sera sans doute reconduite durant l'été puisque le succès a été au rendez-vous cette année, ou pour une action ponctuelle comme celle de Noël, donc comme cette navette pourra-t-elle être accessible à tous y compris aux personnes à mobilité réduite ?

Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Monsieur le Conseiller provincial, vous imaginez avec quel intérêt j'ai lu votre question. Vous y relatez un problème spécifique rencontré par les personnes à mobilité réduite pour l'accès à la navette fluviale sur la Meuse. Sachez bien que je suis préoccupé par l'ensemble des difficultés rencontrées par les PMR dans l'espace public mais également par les citoyens présentant un handicap, quel qu'il soit au demeurant.

C'est donc au quotidien que nous sommes confrontés à des problèmes d'accessibilités que ce soit dans des musées, des lieux publics, des restaurants, des entreprises... Voire même, tout simplement, dans la rue.

Je vais bien entendu répondre à votre question et à votre interrogation mais je voulais d'abord vous dire, ou bien plutôt vous rappeler, que je lutte quotidiennement pour que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et des personnes présentant un handicap soit intégrée dans chaque projet et chaque réalisation pas uniquement d'ailleurs en matière de tourisme et de culture.

Ceci dit, les bateaux utilisés pour les navettes, que ce soit celle de Noël qui se tiendra jusqu'au 24 décembre prochain ou celles qui seront mises en place en 2017, appartiennent à une société privée, la société « Nautic Loisirs ».

Dès lors, si nous pouvons nous réjouir que le secteur privé s'implique dans le développement du tourisme fluvial et plus particulièrement de l'offre de bateau-promenade, nous ne pouvons pas imposer à ce dernier de faire les travaux nécessaires pour rendre ses bateaux accessibles. Cela étant, nous avons bien évidemment interpellé le propriétaire quant à cette problématique et il s'est montré disposé à réfléchir à la question. Et les équipes de la Fédération du Tourisme sont très régulièrement en contact avec lui pour préparer la saison à venir. Faut-il d'ailleurs rappeler que le bateau « Le Pays de Liège », sur son point supérieur en tous cas, est lui totalement accessible.

Cependant, il faut noter qu'il ne sera pas possible de rendre ces bateaux totalement accessibles non plus puisque c'est seule note ambition, l'accessibilité aux PMR des points supérieurs, dont il est question.

D'autre part, sachez qu'il existe un autre bateau, « la Barquerolle », géré par l'ASBL l'Ancre Bleue, que ma collègue Katty FIRQUET connaît bien et soutient, et qui propose de courtes balades fluviales pour des personnes en chaise roulante. Il peut accueillir jusqu'à 5 personnes en chaise et j'ai moi-même rencontré ces interlocuteurs, et pour tout vous dire, fait la promenade sur la Meuse.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Nous en avons profité notamment pour examiner les quais d'accostage qui est un des points importants que vous abordez, et nous préparons d'ailleurs avec la Fédération du Tourisme, avec les services de Liège Europe Métropole, vous le savez, une réflexion sur le tourisme fluvial et donc, nous aurons dans les prochaines semaines à en discuter dans notre troisième Commission mais sachez, si c'était votre inquiétude, que l'accessibilité aux PMR fait partie intégrante de notre préoccupation.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. Je peux considérer que le point est clos ? Oui, je passe donc aux points 3 et 4 de l'ordre du jour.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 16-17/086 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné », en abrégé « C.P.E.O.N.S. » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/087 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Carrefour, Centre de loisirs de l'Enseignement provincial liégeois », en abrégé « Carrefour – C.L.E.P.L. » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 3 et 4 de l'ordre du jour (documents 16-17/086, 16-17/087) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/088 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Europe Métropole » – Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/089 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence des Elus Meuse – Condroz - Hesbaye » - Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/090 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Métropole – Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » - Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/091 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Région de Verviers – Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » – Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/092 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Konferenz der Bürgermeister der Deutschsprachigen Gemeinden Belgiens » – Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour (16-17/088, 16-17/089, 16-17/090, 16-17/091 et 16-17/092) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO,

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

Le Conseil adopte les cinq résolutions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Document 16-17/093 : Octroi d'une promesse ferme de subside supracommunal pour trois dossiers faisant partie des 1^{ère} et 2^{ème} séries de projets supracommunaux proposés par Liège Europe Métropole dans le cadre du plan triennal 2013-2015.

Document 16-17/147 : Sélection de projets supracommunaux en vue de l'octroi de subsides dans le cadre du plan triennal d'actions 2016-2018.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10 et 11 de l'ordre du jour (documents 16-17/093, 16-17/147) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

Document 16-17/094 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « DEFI ».

Document 16-17/095 : Octroi de subventions en matière de Formation – Soutien aux asbl « Aux Sources », « Rebonds », « Compas Format » et au Zentrum für Förderpädagogik – Time-Out dans le cadre du projet Espace Tremplin.

Document 16-17/096 : Octroi de subventions en matière de Grands Événements – Demande de soutien de la Commune de Fexhe-le-Haut-Clocher.

Document 16-17/097 : Octroi de subventions en matière de Communication – Soutien aux asbl « RTC Télé-Liège » et « Télévesdre ».

Document 16-17/148 : Octroi de subventions en matière d'Enseignement – Demande de soutien de l'asbl « Réussir à l'École ».

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

(Voir rapports)

M. LE PRÉSIDENT.- Points 12, 13, 14, 15 et 16 de l'ordre du jour (documents 16-17/094, 16-17/095, 16-17/096, 16-17/097, 16-17/148) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

À l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 16-17/098 : Deuxième assemblée générale ordinaire de l'année 2016 des associations intercommunales à participation provinciale (2^{ème} partie).

(Voir rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 16-17/098).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission et a des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FLAGOTHIER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le deuxième Commission s'est réunie ce mercredi 14 décembre et a analysé le document relatif aux deuxièmes assemblées générales ordinaires de l'année 2016 des associations intercommunales à participation provinciale.

La première question posée concernait PUBLIFIN. Un Commissaire s'interroge en effet sur le rapport Mc Kinsey : est-ce du passé ou est-il toujours en cours et repart-on sur des investissements ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Il lui est répondu que les investissements continuent. Ils sont programmés par poches en fonction de home base, par zones de villages puisque les zones à organiser doivent en effet couvrir un territoire relativement conséquent.

La seconde question a concerné la SPI. Un Commissaire relève que la SPI a connu des moments difficiles au niveau financier. Il demande quelle est la situation actuelle.

Il lui est répondu qu'effectivement la SPI pensait être à l'équilibre cette année mais qu'il y aura en définitive un léger déficit qui s'explique par les délais pour passer les actes de vente. Toutefois, on relève une nette reprise au niveau économique et on va donc vers un mieux.

Le Bureau Exécutif et le Conseil d'Administration ont travaillé sur des pistes de réinvestissements qui seront reprises dans le plan stratégique, notamment dans les zones d'habitat. Ça devrait rapporter financièrement et les 3 ans du plan stratégique devraient permettre d'être à l'équilibre.

Le même Commissaire relève qu'un terrain pourrait bientôt être libre à Borgoumont. La Directrice générale de la SPI lui répond qu'il s'agit d'un terrain potentiellement disponible. Ce serait un investissement sur le long terme mais encore faudrait-il trouver quel type d'affectation proposer.

A l'issue des débats, le vote est de 8 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO,

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

Le Conseil adopte les douze résolutions.

Document 16-17/099 : Centre Hospitalier Régional de la Citadelle : Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2016 – Agrément à de nouveaux associés + Augmentation de la part variable du fonds social.

Document 16-17/100 : AIDE : Assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2016 – Modifications statutaires.

(Voir rapports)

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

M. LE PRESIDENT.- Points 18 et 19 de l'ordre du jour (documents 16-17/099, 16-17/100) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 16-17/099 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Silvana CAROTA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme CAROTA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Comme déjà dit, la deuxième Commission s'est réunie hier et a, notamment, abordé le document 16-17/099 relatif à l'Assemblée générale extraordinaire du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle prévue ce 16 décembre.

L'Assemblée devra se prononcer sur l'admission de nouveaux associés de l'Intercommunale dont l'Université de Liège. L'ULG a, en effet, émis le souhait d'intégrer le capital social de CHR La Citadelle en faisant l'acquisition symbolique de deux parts d'une valeur totale de 49,58 €.

Un Commissaire s'en étonne et demande pourquoi l'ULG se limite à une telle acquisition ? Il lui est répondu que les seuls buts de l'ULG sont les stages et la formation, d'où cette acquisition symbolique.

Le point a été voté par 8 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 16-17/100, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 7 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte les deux résolutions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016**Document 16-17/101 : Reprise des activités de la Maison de Repos et de Soins « Philippe Wathelet » située à Borgoumont par l'intercommunale Centre d'Accueil « Les Heures Claires » (CAHC) à partir du 1^{er} janvier 2017.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 16-17/101).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Il s'agit donc bien ici de la reprise des activités de la Maison de Repos et de Soins de Borgoumont par l'intercommunale Centre d'Accueil « Les Heures Claires » à partir du 1^{er} janvier.

Mme la Directrice générale rappelle quelques éléments d'évolution dans le projet de reprise des activités.

En 2003, notre Assemblée validait la convention relative à la fusion avec le CHPLT. La convention mentionnait la distinction entre le service hospitalier dont les activités étaient à transférer vers le CHPLT et la partie MRS pour laquelle le CHPLT devait trouver un partenaire spécialisé en matière de gestion des maisons de repos.

Le projet de reprise des activités par les Heures Claires doit permettre de finaliser les décisions prises.

Le personnel mis à disposition du CHPLT conserverait donc son statut actuel mais notre Assemblée doit aujourd'hui donner son accord sur, d'une part la mise à disposition des Heures Claires du personnel provincial et d'autre part, le CHR cède la partie MRS aux Heures Claires, et la position syndicale étant favorable à cette proposition.

La question a donc été : qu'advient-il des bâtiments trop vétustes dont la remise aux normes serait trop coûteuse ? Il est répondu que pour l'instant les bâtiments restent occupés. La Commune de Stoumont cède un terrain où un nouveau bâtiment sera érigé. Il appartiendra donc à d'autres de trouver un devenir au bâtiment actuel après le déménagement.

Votre Commission s'est prononcée par 10 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. DRION, Chef de groupe (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président, mes chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Merci au rapporteur. En réalité, c'est un dossier de grande émotion pour les citoyens notamment de Stoumont et donc, mon amie et notre collègue Marie MONVILLE étant émue, elle me demande d'être évidemment son porte-parole. Vous savez que la sagesse peut parfois l'emporter.

Je pense que c'est un excellent dossier. Pas d'inquiétude, les gestionnaires de Stoumont aideront, avec la SPI, à la reconversion du bâtiment. Merci en tous cas au Collège provincial d'avoir été proactif dans la réussite de ce dossier et bon vent à ce projet de développement.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/102 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la « Fondation TADAM pour la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine », en abrégé « Fondation TADAM » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 16-17/102).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/103 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Télé-Service Liège ».

Document 16-17/104 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Thaïs ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 22 et 23 de l'ordre du jour (documents 16-17/103, 16-17/104) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 16-17/104 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Vinciane PRIMOLIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Donc comme vous le savez, la Commission s'est réunie hier. Alors, par rapport à l'octroi d'une subvention à l'ASBL « Thaïs ».

Tout d'abord, un Commissaire a fait remarquer que le montant alloué n'était pas un montant excessivement important par rapport à une plaine de jeux. Il lui a été répondu que l'objectif était de recréer du lien entre les parents et les enfants et non pas de faire une dépense somptueuse.

Un autre Commissaire a demandé quelle était l'origine du nom « Thaïs », on n'a pas pu lui répondre directement mais Madame la Députée s'est engagée à se renseigner sur l'origine de ce nom dès sa prochaine rencontre avec les responsables de l'ASBL et si j'ai bonne mémoire, c'est au mois de janvier.

Donc, le point a été adopté par 6 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 16-17/103, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 7 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/105 : Adoption d'un Règlement d'ordre intérieur pour le restaurant du Service des Affaires Culturelles et fixation du prix des repas.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 16-17/105).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Marc YERNA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. YERNA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Deux questions ont été posées. La première : un Commissaire demande comment différencier le personnel provincial des autres personnes ayant accès au restaurant ?

Le Directeur général lui répond que la différence se fait sur l'horaire, le personnel provincial commençant à dîner plus tôt.

La deuxième question. Un Commissaire demande s'il y a des différences de tarif ?

Le Directeur général lui répond qu'il y a bien une différence de tarif de 4.5€ à 4.2€ mais qu'il y aurait également une différence de tarif plus marquée sur les boissons.

Il n'y a pas eu d'autre remarque sur ce point.

Le résultat du vote est de 8 pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/106 : Don d'un ensemble mobilier par l'asbl « Cirque Divers, une certaine gaieté » – Amendement à la convention « Reconnaissance de don manuel et de cession des droits d'auteur ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 16-17/106).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/107 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Office provincial des Métiers d'Art de Liège », en abrégé « OPMA » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/108 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes », en abrégé « CATPW » asbl – Exercice 2014-2015/Prévisions 2015-2016.

Document 16-17/109 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Hesbaye-Meuse-Condruz Tourisme », en abrégé « H.M.C.T. » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/110 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée », en abrégé « D.T.V.L. » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/111 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège », en abrégé « F.T.P.L. » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 26, 27, 28, 29 et 30 de l'ordre du jour (documents 16-17/107, 16-17/108, 16-17/109, 16-17/110, 16-17/111) été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Les documents 16-17/108, 109 et 110 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Jean-Luc NIX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NIX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce mardi 13 décembre pour débattre des différents rapports d'évaluation.

Le document 16-17/108. Rapport d'évaluation annuelle relatif au contrat de gestion conclu entre la province de Liège et l'ASBL centre d'action touristique des provinces Wallonnes exercice 2014-2015 et prévisions 2015-2016.

Un membre est surpris que l'on examine l'année 2014-2015. Une réponse des services, ils ont interpellé l'ASBL à ce sujet mais doivent reconnaître que ce n'est pas facile de rassembler l'ensemble des documents mais qu'à l'avenir des efforts en la matière seront faits.

Un autre membre s'inquiète sur la représentation de la province au CA puisque une des deux personnes est démissionnaire, il lui est répondu que pour désigner un autre représentant il faut attendre l'assemblée générale.

Document 16-17/109. Toujours rapport d'évaluation pour l'ASBL Hesbaye - Meuse - Condroz - Tourisme. Exercice 2015 prévisions 2016,

Un membre pose la question suivante, pourquoi cette ASBL est-elle en dissolution ?

Il lui est répondu que les membres de cette ASBL avait un certain âge pour ne pas dire un âge certain et que les quelques organisations qu'elle réalisait sont déjà repris en charge par la province et donc pas d'incidence pour la suite.

Document 16-17/110. Rapport d'évaluation de ASBL Association de gestion des domaines touristiques du Vallon de la Lembrée, exercice 2015 prévisions 2016.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Un membre pose une question concernant le château de Harzé et plus particulièrement le domaine Horeca suite à des rumeurs plutôt négatives.

Il est répondu que début d'année un nouveau marché public a été lancé et qu'une nouvelle société a obtenu ce marché. Celle-ci a quelque peu modifié sa façon de fonctionner et qu'une évaluation sera faite début d'année prochaine.

Votre cinquième Commission vous propose d'adopter l'ensemble de ses rapports d'évaluation par 9 voix pour et 3 abstentions

Merci de votre attention

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 16-17/107 et 111, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 16-17/112 : Subsidés d'équipement touristique – Modification d'affectation des soldes de certaines subventions et/ou du délai fixé pour la justification des montants octroyés pour les soldes des subventions pour les années 2003 à 2011, 2012 et 2014.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 16-17/112).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Document 16-17/112, modification d'affectation des soldes de certaines subventions et / ou délai fixé pour la justification des montants octroyés pour les soldes des subventions pour les années 2003 à 2011, 2012 et 2014.

Une première question est venue évidemment sur la date de 2003 évoquée dans ce dossier et la demande à comprendre ce qui va être fait sachant que le détail des modifications précisées dans la délibération et dans le dossier accessible aux conseillers.

L'administration répond que ce dossier est remis en ordre depuis 3 ans suite à une remarque du Directeur général de la Province qui signale que ce qui était fait par le passé, à savoir thésauriser sur plusieurs années pour pouvoir investir dans de plus gros investissements et dans le cas présent en matière de tourisme, n'était pas la bonne formule.

C'était la solution qui avait été privilégiée dans le cadre d'un gros dossier comme la signalisation touristique

Cette solution permettra de réaffecter des montants issus de la FTPL ou d'ASBL para-provinciales afin de rassembler de petits soldes résiduels dans une enveloppe plus globale ou de réaffecter certaines orientations initiales pour répondre à une demande qui se révèle plus pertinente comme la plaine de jeux de Wégimont.

Une question supplémentaire d'un autre Commissaire demande si nous sommes bien certains de l'accord de la tutelle par rapport à ce nouveau montage financier. Il lui est répondu que toutes les précautions ont été prises via l'analyse faite par le Directeur financier.

Enfin, une dernière question porte sur les choix réalisés à savoir le transfert de montants importants sur le poste « Création d'un site internet ». Il est répondu que ceci concerne la mise en place d'un tout nouveau site avec une toute nouvelle architecture pour la FTPL et qu'il ne s'agit pas du site « Oufti Tourisme ».

Après ces explications, le vote de la Commission est de 9 pour, 0 contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016**Document 16-17/113 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Répartition des subsides provinciaux d'équipement touristique pour l'exercice 2016 et modification partielle de l'affectation de ceux-ci.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 16-17/113).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Madame Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre 3^{ème} Commission s'est réunie pour examiner particulièrement le dossier 16-17/113 qui porte sur la réaffectation partielle de subsides.

Un Commissaire se manifeste et demande des informations supplémentaires quant au rassemblement de subsides à la faveur du Syndicat d'Initiative de Robertville.

L'administration répond qu'il s'agit d'un transfert de solde afin de renforcer le déploiement du tourisme fluvial et du tourisme des plans d'eaux, ici, Au cœur de l'arrondissement de Verviers.

Sachant que l'aménagement du plan d'eau du lac de Robertville a fait l'objet d'une étude de la part du Syndicat d'Initiative.

Sachant également que le Syndicat d'initiative manque de moyens et que la Commune participe également au projet, la Province a donc jugé pertinent de soutenir ce projet.

La Province réserve 45.000€ pour le lac de Robertville.

La finalité est l'obtention du "Pavillon bleu" qui est un label touristique très prisé et largement reconnu.

Votre 3^{ème} Commission se positionne à la faveur de l'ensemble des projets pour le dossier 16-17/113. Le vote se reparti comme suit: 9 voix pour, 0 contre et 3 absentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/114 : Octroi de subvention en matière de Culture – Demande de 19 bénéficiaires.

Document 16-17/115 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demandes de soutien des asbl « Théâtre Universitaire Royal de Liège », « Théâtre Le Moderne » et « Compagnie Le Grandgousier ».

Document 16-17/116 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien à des institutions culturelles du secteur privé de la Communauté germanophone.

Document 16-17/117 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Cultur'ama ».

Document 16-17/118 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Paroles d'Hommes ».

Document 16-17/119 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « BD Fly ».

Document 16-17/149 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Office Provincial des Métiers d'Art ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 33, 34, 35, 36, 37, 38 et 39 de l'ordre du jour (documents 16-17/114, 16-17/115, 16-17/116, 16-17/117, 16-17/118, 16-17/119, 16-17/149) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 16-17/117 ayant soulevé une question j'invite le rapporteur, M. Pierre ERLER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce sera court. Votre troisième Commission s'est réunie le 13 décembre dernier pour débattre, entre autre, du dossier 16-17/117 relatif à l'octroi d'une subvention en matière de culture à l'ASBL Cultur'ama.

Un Commissaire signale que l'activité visée par la subvention a eu lieu l'été dernier et demande pourquoi ce dossier arrive seulement en décembre en Commission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Il lui est répondu qu'un certain nombre de factures étaient nécessaires. En conséquence, c'est le centre culturel d'Amay qui a payé les prestataires. Les justificatifs nous ont aussi été transmis mais tout cela a pris un peu de temps, ce qui explique le délai de passage en Commission.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 16-17/114, 115, 116, 118, 119 et 149, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 16-17/120 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège », en abrégé « A.M.L.P.L. » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/121 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'entraînement et de formation de haut niveau en Football de la Région Wallonne », en abrégé « C.R.E.F. » asbl – Exercice 2014-2015/Prévisions 2015-2016.

Document 16-17/122 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « RFCL Athlétisme » – Exercice 2013-2014-2015/Prévisions 2014-2015-2016.

Document 16-17/123 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison des Sports de la Province de Liège » – Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/124 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Moi aussi, je joue au Ping » – Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/125 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Challenge Jogging Province de Liège », en abrégé « CJPL » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 40, 41, 42, 43, 44 et 45 de l'ordre du jour (documents 16-17/120, 16-17/121, 16-17/122, 16-17/123, 16-17/124, 16-17/125), ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 16-17/120 ayant soulevé une remarque, j'invite le rapporteur, Madame Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

J'en profite pour souhaiter un joyeux anniversaire à Valérie JADOT.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT. – Je lui ferai un bisou en votre nom à tous évidemment.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune). - En préambule des points relatifs aux différents rapports d'évaluation et afin d'éviter les questions quant aux dates de ceux-ci, le Député souhaite préciser que lesdits rapports sont présentés lorsque l'Administration est en possession de tous les documents nécessaires.

Ces rapports ont été adoptés par 9 voix pour et 2 absentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 16-17/121, 122, 123, 124 et 125, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 16-17/126 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Ladies Liège Panthers ».

Document 16-17/127 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Royal Comité provincial Liégeois de Volley-ball ».

Document 16-17/128 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Volley-ball Club Waremme ».

Document 16-17/129: Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl «Commission des Jeunes du Royal Stade Waremme FC ».

Document 16-17/130 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Basse-Meuse Football Academy ».

Document 16-17/131: Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl «Königliche Allgemeine Sportvereinigung Eupen ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 46, 47, 48, 49, 50 et 51 de l'ordre du jour (documents 16-17/126, 16-17/127, 16-17/128, 16-17/129, 16-17/130, 16-17/131) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Les documents 16-17/126, 130 et 131 ayant soulevé des remarques et questions, j'invite le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre 4^{ème} Commission s'est réunie ce 13 décembre et a examiné les points 126 à 132.

Le point 126, soutien à l'ASBL Ladies Liège Panthers, a fait l'objet d'une intervention d'un Commissaire qui rappelle que ce club féminin de division 1 déploie beaucoup d'énergie à la formation des jeunes. Il s'étonne du faible montant de subvention de la Province, pour rappel 5000€, comparativement à d'autres clubs. Il est donc demandé de revoir le montant de l'intervention à la hausse pour l'année à venir.

Le Député ne charge prend acte de la demande et se montre ouvert à la réflexion. Il considère l'importance d'une équité homme/femme. Il souligne toutefois la complexité d'une mise à niveau des aides en matière sportive et les difficultés budgétaire si que cela pourrait entraîner.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Le point 130, soutien à l'ASBL Basse-Meuse Football Academy, a fait l'objet d'une intervention d'un Commissaire qui s'interroge sur cette nouvelle demande et les éventuels liens existants avec la Ville de Visé. Il lui est répondu qu'en concertation avec M. KOCKARTZ de la CFM, une réflexion globale sur l'ensemble du territoire de la Province Liège a été menée en faveur d'une politique cohérente de formation des jeunes.

Différentes écoles de jeunes ont été créées par bassin et font l'objet d'un soutien de la Province. Dans le cas présent, l'académie couvre le territoire de la Basse-Meuse, la Ville de Visé en est donc partenaire.

Le point 131 "Soutien à l'ASBL "Königliche Allgemeine Sportvereinigung Eupen" a fait l'objet d'une intervention d'un Commissaire qui s'interroge sur cette nouvelle demande sur l'opportunité d'une aide d'un pouvoir public en bénéfice d'un club professionnel qui, au regard des statuts, pourrait apparaître comme une société commerciale.

Il lui est répondu qu'il s'agit dans le cas présent d'une application de l'Accord de Coopération qui lie la Province à la Communauté germanophone et que la démarche s'intègre dans la politique de formation des jeunes comme évoqué au point précédent et non à la formation d'élites. Cette subvention doit être affectée à cette mission d'intérêt général.

Ce point a été voté par 9 voix pour et 2 absentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 16-17/127, 16-17/128 et 16-17/129, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION.

M. DRION, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je souhaite revenir sur le point 16-17/126, Ladies Liège Panthers. Je remercie Mme MONVILLE pour la qualité évidemment de son rapport. J'entends qu'un Commissaire s'est ému du faible taux de subvention pour un certain nombre de raisons. Je pense qu'il faut aller jusqu'au bout du raisonnement.

Quand on critique un taux de subventionnement, on dépose un amendement, on suggère un autre montant, on fixe des critères objectifs et donc je pense que le Commissaire qui est intervenu ne manquera pas de répondre à l'interpellation que je lui adresse.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Une autre intervention ? M. JADOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

M. JADOT, Conseiller provincial (à la tribune).- M. DRION, je crois qu'en Commission le Député m'a parfaitement répondu et a simplement signalé qu'il allait présenter tout un projet de répartition des subventionnements, je crois que cela a été dit en Commission. J'ai été satisfait de sa réponse.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 16-17/132 : Désignation au 1^{er} novembre 2016 d'un receveur spécial des recettes à l'Internat Supérieur Paramédical.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 52 de l'ordre du jour (document 16-17/132).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/133 : Bail emphytéotique Avenue Montesquieu à Jemeppe – Reconnaissance de l'utilité publique de l'opération.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 53 de l'ordre du jour (documents 16-17/133).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/134 : Règlement relatif au subventionnement des fermes pédagogiques.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 54 de l'ordre du jour (document 16-17/134).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Marie GILLON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. GILLON, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Pour ce point, un membre a posé une question et a fait une demande. Pour la question, il a demandé combien y-a-t-il de fermes pédagogiques subventionnées. Il lui est répondu que 8 fermes sont subventionnées par la Province.

Ensuite, il demande si on ne pourrait pas octroyer une subvention fixe par ferme pédagogique ? Monsieur le Député répond qu'effectivement, on pourrait envisager cette formule pour l'exercice 2018.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Le résultat du vote est de 7 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/135 : Règlement-tarif pour le Laboratoire provincial.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 55 de l'ordre du jour (document 16-17/135).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Gérard GEORGES, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de Groupe.

M. GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre 5^{ème} Commission s'est réunie ce lundi 12 décembre afin d'analyser notamment le point évoqué à savoir « Règlement-Tarif pour le Laboratoire provincial ».

En réalité, il s'agit d'une véritable réorientation de nos différents laboratoires situés notamment à Waremme, Tinlot, Liège avec l'Institut Malvoz ainsi que le SAMI, une réorientation qui a fait l'objet de plusieurs mois voire plusieurs années de réflexion.

Il s'agit d'un repositionnement stratégique du Laboratoire provincial qui doit être de plus en plus accessible à tout un chacun et qui devra proposer des services de mieux en mieux adaptés.

Deux questions ont été proposées à l'issue des travaux de cette 5^{ème} Commission qui a développé, en détail, les 5 axes d'orientation mobilisateurs des activités futures du Laboratoire provincial.

Question 1 : Quelle sera la publicité qui sera proposée en ce qui concerne l'accompagnement des petits producteurs et des circuits courts ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

M. le Député dans sa réponse a précisé que cette réponse sera double. En effet, nous devrons tout d'abord faire une publicité « interne » qui devra permettre à nos agents de bien se connaître d'abord et de bien travailler et ce, en parfaite harmonie.

Seconde partie de la réponse. Nous lancerons une publicité « externe » destinées à tous les producteurs locaux.

Question 2 : Concernant l'article 4 du Règlement du Laboratoire provincial, quel type d'avantage sera accordé à certains « clients » ?

Dans la réponse, le Député précise et rappelle surtout que la TVA sera appliquée dès le 1^{er} janvier 2017.

Pour les particuliers et les personnes morales non assujetties à la TVA, une « carte ristourne » sera distribuée pour les achats qui ne seront pas effectués avec un but commercial.

Voilà Monsieur le Président, voici le résultat du vote : 7 pour et 3 abstentions.

Je vous remercie de votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/136 : Règlement-tarif pour les Services provinciaux du Centre d'Insémination artificielle porcine (C.I.A.P.).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 56 de l'ordre du jour (document 16-17/136).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/137 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Dyle-Gette », en abrégé « CRDG » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/138 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière pour l'Ambième », en abrégé « CRA asbl » - Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/139 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents », en abrégé « CRMA asbl » - Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/140 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Ourthe » – Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 57, 58, 59 et 60 de l'ordre du jour (documents 16-17/137, 16-17/138, 16-17/139, 16-17/140), ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 16-17/141 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Centre provincial liégeois de Production animales ».

Document 16-17/142 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Centre provincial liégeois de Productions végétales et maraîchères (CPL-Végémar) ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 61 et 62 de l'ordre du jour (documents 16-17/140, 16-17/141), ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/143 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et de Sports – Demande de soutien de l'asbl « FC Solières Sport ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 63 de l'ordre du jour (document 16-17/143).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/144 : Octroi de subventions en matière d'Environnement – Demande de soutien de l'asbl « Contrat de Rivière Moselle ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 64 de l'ordre du jour (document 16-17/144).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Julien MESTREZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MESTREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame, Messieurs les Députés, chers Collègues.

M. LE PRESIDENT. – N'oubliez pas que les dernières publications de la Maison d'Édition sont là dans la salle des Pas perdus.

Je serai bref. Réunie ce lundi 12 décembre, votre cinquième Commission a examiné le document 16-17/144 relatif à l'attribution d'une subvention au contrat de rivière Moselle.

Il s'agit d'un nouveau Contrat Rivière. En province de Liège est concernée la remarquable vallée de l'Our dans le parc naturel Hautes Fagnes – Eifel.

A la question d'un Commissaire, il est répondu que de par la législation en vigueur le parc naturel Hautes Fagnes – Eifel est impliqué de plein droit dans ce nouveau contrat rivière.

Le vote a rapporté 7 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/145 : Approbation du plan d'entreprise et du budget 2017 de la Régie provinciale autonome d'édition « Les Éditions de la Province de Liège ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 65 de l'ordre du jour (document 16-17/145).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque et aucune question.

C'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter ce point.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 66 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion du 24 novembre 2016, je le déclare approuvé.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2016

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour et je vous rappelle qu'à l'issue de la séance à huis clos, nous sommes tous invités à l'inauguration du buste en bronze de Monsieur Michel FORET, Gouverneur honoraire, dans les salons de l'Hôtel provincial.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 26 janvier 2017 à 15 heures.

La réunion publique est levée à 16h20'.

IX.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder les points à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive dans la Salle.